

Broglie
27270



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

L'an Deux Mil Vingt Six, le 5 JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE légalement convoqué par monsieur Amaury LATHAM, maire de BROGLIE.

Présents : M. PAGNIE Patrice,
Mme. DUTOUR Martine,
M. GALLIER Stéphane,
Mme. DUBOC Dominique,
Mme. TESSIER Laurence,
M. DELAS Jean-Baptiste,
M. EMO Vincent,
Mme. BRUMENT Magali
M. DE BROGLIE Philippe-Maurice,
M. SEHET David,
Mme. DUFOUR Céline,

Excusés : Mme. BEUVE Véronique, donne pouvoir à Mme. DUBOC Dominique
Mme. VADELORGE Stéphanie, donne pouvoir à M. LATHAM Amaury
M. BARBANCHON Mathieu, donne pouvoir à M. DELAS Jean-Baptiste

Secrétaire de Mme. TESSIER Laurence

séance :

Date de 01/06/2026

convocation :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 12

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur Amaury LATHAM, maire, ouvre la séance.

Le conseil municipal désigne 1 secrétaire de séance: Mme Laurence TESSIER.

Le maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal présents ou représentés qui sont au nombre de **12** et constate que **la condition du quorum est atteinte.**

RAPPELLE qu'en application de l'article R133 du code électoral, le Bureau est présidé par le Maire et comprend :

- Les deux conseillers municipaux les plus âgés
 - Mme. Martine DUTOUR
 - Mme. Dominique DUDOC
- Les deux conseillers municipaux les plus jeunes
 - M. EMO Vincent
 - Mme. BRUMENT Magali

DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS AUPRES DU MAIRE : SOIT 1 LISTE

Le Maire invite ensuite le conseil à procéder à l'élection, sans débat, au scrutin secret à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants sont élus simultanément sur la même liste.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Liste des candidats	Liste 1 : Amaury LATHAM
Inscrits	: 15
Nombre de votants	: 12
Abstentions	: 0
Votes blancs	: 0
Suffrages exprimés	: 12
Nombre de voix	: 12
Répartition des sièges	: 6

A l'issue du vote, le Conseil municipal désigne délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Délégués titulaires

- Amaury LATHAM
- Patrice PAGNIE
- Martine DUTOUR

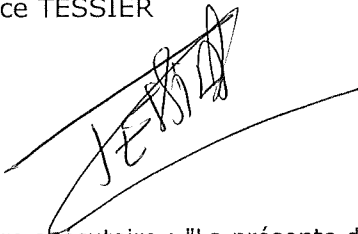
Délégués suppléants

- Dominique DUBOC
- Stéphane GALLIER
- Laurence TESSIER

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La secrétaire de séance,
Laurence TESSIER



Le Maire,
Amaury LATHAM



Caractère exécutoire : "La présente délibération est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État dans le département, conformément aux articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du CGCT."

Recours : "La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Evreux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture."